

AALTIMMO 10
Société civile immobilière au capital de 30,00 Euros
Siège social : 801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C
35510 CESSON SEVIGNE
937 970 143 RCS RENNES

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- **La société dénommée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT »,**
Société par actions simplifiée au capital de 421.050,00 €
Dont le siège est sis à CESSON SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 850 614 223
Représentée par Monsieur Alexandre ANDRE, président ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 17 des statuts

- **La société dénommée « MATFAIR »,**
Société par actions simplifiée au capital de 850.000 €
Dont le siège est sis à CESSON SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 849 245 535
Représentée par son Président, la société ALEXANDRE ANDRE, société à responsabilité limitée ayant son siège social à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), 801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 790 895 866 ;
Elle-même représentée par son gérant, Monsieur Alexandre ANDRE ;

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière dénommée « **AALTIMMO 10** », et ensemble titulaires de la totalité des parts sociales composant le capital social de ladite Société,

SE SONT REUNIS, conformément à l'article 15 des statuts intitulé « *Décisions collectives des associés* », aux termes duquel il est stipulé que « [...] *Les décisions peuvent encore résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. [...]* »,

ET ONT PRIS les décisions suivantes :

- Décision d'augmenter le capital de la société,
- Agrément de nouveaux associés,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de procéder à l'augmentation du capital de la société.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, il a été émis des offres de souscription au capital de la SCI AALTIMMO 10 (sous le vocable « bulletin de souscription ») dans un cercle d'investisseurs identifiés. Par suite, plusieurs bulletins de souscription ont été reçus, dont ceux des personnes ci-après :

- 1- La société **3LPE**, société à responsabilité limitée au capital social de 746.400,00 euros, dont le siège social est situé à PRIZIAC (56320) Lieu-dit Lichouet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 793 503 723, à concurrence de DIX

(10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).

- 2- **Madame Céline LE MEUR épouse BECERRIL**, née le 17 mars 1983 à PAIMPOL, domiciliée à NANTES (44300), 119 boulevard Auguste Peneau, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 3- La société **ITEBA**, société civile au capital social de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à ARRADON (56610) 25 bis route de la Chesnaie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 938 865 573, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 4- **Monsieur Killian ROLLAND**, né le 27 avril 1998 à MORLAIX, domicilié à LOCQUIREC (29241), 2 route de Plestin, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 5- **Monsieur Philippe LE PAPE**, né le 16 octobre 1967 à PONT-L'ABBÉ, domicilié à LORIENT (56100), 5 rue commandant Paul Testé, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150 €).
- 6- La société **GALLI**, société par actions simplifiée au capital social de 908.908,00 euros, dont le siège social est situé à KERNILIS (29260) 7 route du Prat Ar Venec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 880 399 035, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 7- La société **KERHERVE CONNEXIONS**, société par actions simplifiée au capital social de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé à LOCUNOLÉ (29310) Kerret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 814 262 051, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 8- La société **THIMARNO**, société par actions simplifiée au capital social de 908.908,00 euros, dont le siège social est situé à KERNILIS (29260) 7 route du Part Ar Venec, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 880 435 177, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 9- La société **SCI BEADYS**, société civile immobilière au capital social de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à GRAND-CHAMP (56390) Locmeren des bois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 794 468 603, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 10- La société **SCI FFP**, société civile immobilière au capital social de 1.500,00 euros, dont le siège social est situé à TAULÉ (29670) Kerloscant, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 444 546 022, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 11- La société **SEGUIMAR**, société par actions simplifiée au capital social de 2.000,00 euros, dont le siège social est situé à PLEUCADEUC (56140), 4 La Pierre aux Bassins, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 828 392 845, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
- 12- La société **SOCIETE DE PARTICIPATION MEESEMAN - SPM**, société civile au capital social de 2.051.005,00 euros, dont le siège social est situé à Plérin (22190) 22 rue de la Chapelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro

844 731 042, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).

13- Monsieur Yann LE MEUR, né le 21 août 1986 à PAIMPOL, domicilié à LA FORÊT-FOUESNANT (29940), 18 Ham. De Kertouez Tel, à concurrence de DIX (10) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).

14- La société **SOCIETE DE PARTICIPATION BEUZIT - SPB**, société civile au capital social de 2.050.905,00 euros, dont le siège social est situé à SAINTE-SEVE (29600) Zone artisanale de Pen Prat, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 844 687 921, à concurrence de VINGT (20) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de TROIS CENT EUROS (300,00 €).

15- La société **TJM&G**, société civile au capital social de 285.000,00 euros, dont le siège social est situé à HÉNON (22150) Touche es Plats, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 809 976103, à concurrence de VINGT (20) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de TROIS CENT EUROS (300,00 €).

16- La société **CELINE.B**, société civile au capital social de 2.000,00 euros, dont le siège social est situé à Plérin (22190) 22 rue de la Chapelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 802 342 642, à concurrence de TRENTE (30) parts sociales nouvelles en contrepartie d'un apport d'un montant de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 €).

Suivant les stipulations prévues aux articles 8 intitulé « *MODIFICATIONS DU CAPITAL – ROMPUS* » et 12 intitulé « *TRANSMISSION DES PARTS - AGREMENT* » des statuts, « *Les parts ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.* ». Dès lors, l'ensemble des personnes visées ci-dessus doivent être agréées par tous les associés de la société.

En conséquence :

- La société par actions simplifiée « MATFAIR », représentée par son Président, la société ALEXANDRE ANDRÉ;
Elle-même représentée par son gérant, Monsieur Alexandre ANDRÉ ;
- La société par actions simplifiée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGMENT », représentée par son président, Monsieur Alexandre ANDRÉ ;

donnent expressément et de manière unanime leur agrément auxdites souscriptions.

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

* * *

Fait à CESSON SEVIGNE, le 6 février 2025

**Pour la société « MATFAIR »
Monsieur Alexandre ANDRE**

Alexandre ANDRÉ

Fait le 06/02/2025
Signé et certifié par  yousign

**Pour la société « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT »
Monsieur Alexandre ANDRE**

ALEXANDRE ANDRE

Fait le 06/02/2025
✓ Signé et certifié par **yousign** 